

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 36 (1974)

**Heft:** 13

**Rubrik:** La page des nouveautés

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Une autre question qui se pose est l'attitude adoptée par l'industrie régionale du bâtiment à l'égard de nos cours de construction. Sa réaction varie dans une très large mesure. Elle va d'une opposition formelle (parce qu'elle craint la concurrence sur le plan professionnel) à un soutien sans réserves. En ce qui concerne la première attitude, plus d'un entrepreneur en bâtiment a pu constater que certains projets n'auraient pu être réalisés sans les cours en question. Quant à nous, notre désir a toujours été d'avoir de bons rapports avec les entrepreneurs des différentes régions. Aux endroits où la création d'une coopérative de constructions rurales ne peut entrer en ligne de compte, on doit vivement déconseiller de dépenser d'importantes sommes pour l'achat des machines de chantier et du matériel nécessaire. Le système qui a fait ses preuves dans ces

cas-là est la collaboration avec l'industrie du bâtiment locale ou régionale, en ce sens qu'on peut obtenir d'elle les machines et le matériel en location.

En terminant, je voudrais encore mentionner que les cours sur le travail du bois mis sur pied par l'Ecole de l'Oeuvre suisse pour la montagne peuvent utilement compléter ses cours de construction. On a en effet souvent constaté que les cours sur le travail du bois — où l'on exécute par exemple des portes, des fenêtres, des escaliers et des meubles à encastrer — permettent d'accomplir une besogne préparatoire en vue de futurs bâtiments à construire. La meilleure solution à cet égard consiste à suivre le cours sur le travail du bois avant le cours de construction car l'agriculteur aura l'avantage d'y apprendre déjà à travailler avec précision.

## La page des nouveautés

### Déchargeuse-doseuse automatique, aussi pour le maïs haché

Le 6 septembre 1974, à l'occasion d'une démonstration au domaine des Etablissements pénitentiaires de Witzwil, la maison Aebi Burgdorf a montré au travail, avec du maïs haché, sa déchargeuse-doseuse LADEX-COMBI.

Le fait de pouvoir faire basculer des charges complètes dans la déchargeuse automatique et de libé-

rer immédiatement le véhicule de transport, fit une grande impression. La LADEX-COMBI fait passer le maïs haché, exactement dosé, dans le souffleur-engrangeur, alors qu'entre-temps le véhicule est

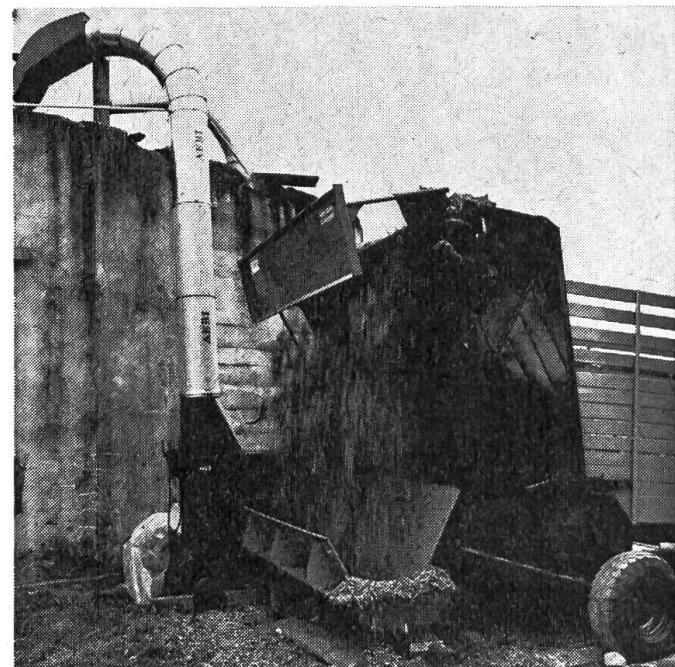


Fig. 1: Il est possible de faire basculer des charges complètes dans la déchargeuse automatique et de libérer immédiatement le véhicule de transport.

Fig. 2: L'installation, entièrement automatique, fonctionne de façon sûre, sans aucune surveillance.

déjà en route pour un nouveau transport. Le souffleur, utilisé avec une déchargeuse automatique, a — ce qui est important — plus de temps pour acheminer un chargement dans le silo. Grâce à ses nombreuses possibilités de réglage, la LADEX-COMBI s'adapte facilement aux circonstances données.

Dans toute la chaîne de travail, la déchargeuse-doseuse joue le rôle de pare-chocs. Même pas encore complètement vide, elle peut recevoir un nouveau chargement. Il n'existe pas de temps d'arrêt. Une fois l'avancement réglé, l'installation fonctionne automatiquement et de façon sûre, sans surveillance. La machine est prédestinée à une utilisation en commun, car elle équipée de pneus 10—15 et comme une remorque, on la déplace au moyen du tracteur.

De cela résulte un progrès certain: allégement du travail et augmentation du rendement dans la chaîne de récolte des fourrages (foin, préfané, herbe, fourrage haché, feuilles de betteraves).

## Les chars automoteurs deviennent eux aussi de plus en plus polyvalents

Au cours de ces dernières années, le char automoteur et l'autochargeuse autotractée ont été largement améliorés en ce qui concerne leur polyvalence. Cela aussi bien pour les transports que pour les travaux qu'ils sont capables d'effectuer. A cet égard, le dispositif ramasseur-chargeur pour la reprise au sol des fourrages verts et des fourrages secs constitue le plus important équipement de travail du char automoteur. Au nombre des autres équipements de ce genre, il faut citer le dispositif épandeur de fumier, le tonneau à lisier (à pompe à vide ou à liquides chargés), le treuil et le renvoi d'angle à adapter

sur la prise de force pour l'entraînement de divers matériels à poste fixe. La prise de force, montée à l'arrière, permet aussi d'actionner d'autres matériels tractés ou portés (machines de récolte, etc.). L'illustration ci-dessus montre par exemple le char automoteur BUCHER pourvu d'une grue hydraulique à fumier. Cette machine portée convient particulièrement bien pour un achat et une utilisation en commun entre voisins. Tous les mouvements de la grue hydraulique peuvent être commandés sûrement et commodément, par leviers, depuis le siège du conducteur. Par ailleurs, il est aussi possible d'utiliser ce matériel pour soulever et déplacer d'autres charges (terre, pierres, bois, etc.).

## Une machine à poser les tuyaux de drainage qui ne nécessite pas de tranchée

La nouvelle machine poseuse de tuyaux dont il s'agit, destinée à évacuer l'eau excédentaire, convient pour les terrains mous et les drainages de



faible envergure. Elle a été conçue et réalisée par une entreprise industrielle britannique. Ce système, appelé en anglais «Clayton Badger Trenchless Pipe-laying» n'exige que deux ou trois personnes de service. La machine poseuse de tuyaux proprement dite comporte une longue charrue-taupe (charrue drainante) qui est pourvue de patins à l'avant et repose sur un châssis à quatre roues par sa partie arrière. Elle est tirée par le câble d'un treuil monté sur un tracteur de grande puissance que l'on ancre très



solidement avant le début du travail. L'effort de traction fourni par le câble peut représenter jusqu'à 46 tonnes. Cette machine a été prévue pour poser des drains en terre cuite ou en plastique (chlorure de polyvinyle), d'un diamètre de 6, 8 ou 11 cm, à une profondeur maximale de 1 m 70. Sur demande, des modifications peuvent être apportées en vue de permettre la pose de tuyaux de plus fort diamètre, de câbles, etc.

(Fabricant: Hudswell Yates Developments Ltd,  
96 Jack Lane, Leeds LS 10 1UX (GB).

Le numéro 14/74 paraîtra  
le 20 novembre 1974

**Dernier jour pour les ordres d'insertion:**  
**23 octobre 1974**

Annonces Hofmann, case postale 16,  
8162 Steinmaur, Tel. (01) 94 19 22 - 23

**Assurez-vous une place dès maintenant!**

**Centre de formation professionnelle complémentaire de l'ASETA à Grange-Verney, 1510 Moudon**

## Liste des cours de l'hiver 1974 / 75

Date:	Genre de cours:	No:	Durée: (jours)
<b>1974</b>			
9.12. — 11.12.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
17.12.	cours sur les tronçonneuses	A 8	1
19.12. — 20.12.	cours sur les ramasseuses-presses à fourrages	A 7	2
23.12.	cours sur les différentes matières plastiques et les colles modernes pour réparations	M 6	1
<b>1975</b>			
6. 1. — 8. 1.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
9. 1. — 11. 1.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
13. 1. — 14. 1.	cours sur les machines agricoles (1er et 2e jours)	* A 1	2
20. 1. — 22. 1.	cours sur les machines agricoles (3e, 4e et 5e jours)	* A 1	3
23. 1. — 24. 1.	cours sur les tracteurs agricoles (1er degré) (1er et 2e jours)	- AR 3	2
27. 1. — 29. 1.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
30. 1. — 31. 1.	cours sur les tracteurs agricoles (1er degré) (3e et 4e jours)	* AR 3	2
3. 2. — 5. 2.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
6. 2. — 8. 2.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
13. 2.	cours élémentaire sur l'approvisionnement de la maison d'habitation et de l'étable en eau	MES 2	1
14. 2.	cours élémentaire sur la pose de revêtements modernes pour parois, sols et plafonds	MES 5	1
10. 2. — 12. 2.	cours sur les tracteurs (2e degré) (1er, 2e et 3e jours)	* AR 3	3
17. 2. — 18. 2.	cours sur les tracteurs (2e degré) (4e et 5e jours)	* AR 3	3
19. 2. — 21. 2.	cours de soudure électrique (2e degré)	** M 4	3
24. 2. — 26. 2.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
27. 2. — 1. 3.	cours de soudure autogène (1er degré)	M 3	3
3. 3. — 5. 3.	cours sur les moissonneuses-batteuses	A 6	3

\* Afin de faciliter la participation à ce cours, on le donne en 2+3 (2) jours. Il est destiné à la réparation de machines.

\*\* Ne peuvent s'inscrire à ce cours que les personnes ayant suivi un cours de soudure électrique du 1er degré.

Nous nous réservons le droit de modifier cette liste.

Pour les programmes détaillés, prière de s'adresser à l'Administration de l'Ecole Cantonale d'Agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon VD

Tél. 021 / 95 15 91

ou à

l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA, case 210, 5200 Brougg AG